

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015336	Date d'inspection Le 02 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 oct. 2024	
Commentaires : Aucune personne éducatrice travaillant avec les enfants d'âge préscolaires ne sont titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. L'administrateur et au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. L'exploitant doit avoir un plan mis en place afin de respecter cette exigence.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	07 oct. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité vérifie 10 dossiers d'enfants. Dans un de ces dossiers, l'adresse des deux personnes à rejoindre en cas d'urgence est incomplète. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'au moins deux personnes avec qui communiquer en cas d'urgence doivent être incluses dans le dossier de chaque enfant. L'exploitant doit s'assurer que le dossier de tous les enfants soit complet.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	07 oct. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la Mentor en Assurance de la Qualité vérifie 10 dossiers d'enfants. Dans un de ces dossiers, la fiche d'immunisation est manquante. Une preuve d'immunisation de l'enfant ou une exemption a celle-ci doit être incluse dans le dossier de chaque enfant. L'exploitant doit s'assurer que le dossier de tous les enfants soit complet.			

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. La MAQ est présente lors du dîner et de la sieste.

Au moment de la visite, les éléments suivants ont été vérifiés:

- la période de repos
- Si tout les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement
- les dossiers des enfants
- les dossiers des nouveaux membres du personnel

La Mentor en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'éducateur responsable concernant les exigences de désignation pour le renouvellement qui approche. Les personnes éducatrices (0-5ans) n'ont pas terminé le cours d'Introduction (90h) ou ne sont pas titulaires du cours en petite enfance. Sur ce, ces personnes éducatrices n'ont pas à compléter 10 heures de perfectionnement professionnel. L'éducateur responsable au moment de l'inspection confirme aussi que le comité de parent continue d'avoir des rencontres.

En vérifiant le dossier d'un nouveau membre du personnel, la MAQ observe un cours de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire de niveau C d'une autre province. L'exploitant doit vérifier si ce certificat provient d'un cours reconnu par Travail sécuritaire NB. Une preuve que ce certificat est valide doit être envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité et doit être insérée au dossier de l'employé en question.

Le ratio est respecté au moment de la visite. La Mentor en Assurance de la Qualité observe des interactions positives entre les éducateurs et les enfants.

Tous les documents requis sont affichés bien en vue dans l'établissement et l'aire de repos est conforme à la Loi et au règlement.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2024

Date

original signé par
Brian Ferron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2024

Date